

Les jardins ouvriers troyens

par Robert Marot

À la fin du XIX^e siècle, un prêtre, l'abbé Lemire (1), député-maire d'Hazebrouck, constate la dégradation morale du travailleur mal logé et entraîné vers l'alcoolisme, suite à l'exode rural et à l'industrialisation. Pour le député-maire, proposer un jardin à cultiver constitue un remède à ces maux. Sa philosophie sociale peut être ainsi formulée : donner à chaque famille un coin de terre pour se reposer, un coin de ciel pour respirer.

Qu'est-ce qu'un jardin ouvrier ?

Un jardin ouvrier couvre environ 300 m². Il est confié à un père de famille nombreuse méritant. Son attribution est gratuite. La seule contrainte à respecter est la sobriété.

Les terrains nécessaires sont achetés ou loués grâce aux dons des membres d'associations de bienfaisance créées dans cette optique. L'objectif est de regrouper plusieurs jardins afin d'y développer par le jardinage la convivialité et la solidarité.

Les jardins apparaissent dans les villes qui concentrent une main-d'œuvre ouvrière arrachée au monde rural. L'abbé Lemire crée la Ligue française du Coin de Terre et du Foyer le 21 octobre 1896 (2), après l'échec de sa proposition de loi sur le Bien de famille. Il souhaite « enraciner les Français à la terre, si bienfaisante à la famille humaine, arracher les ouvriers au prolétariat qui les guette et les pourrit ». La loi de 1901 sur les associations permet la création en 1904 de la Fédération nationale des jardins ouvriers qui est reconnue d'utilité



**Groupe de jardins
des Ecrevolles.**

(Cliché Jean-Louis Humbert,
juillet 2007)